

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Syndicat Le Lac de Vassivière en séance du 18 juin 2026

Nombre de voix des 22 membres titulaires	60
Nombre de voix titulaires présents	42
Nombre de voix suppléants présents	1
Nombre de voix pour les pouvoirs	6
Nombre de voix total	49
Date de la convocation	10/06/2026
Certifié exécutoire le	22/06/2026
Date d'affichage	22/06/2026
Envoyé en préfecture le	23/06/2026

CS-45/26

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi dix-huit juin deux mille vingt-six à neuf heures quarante-cinq, en salle de réunion du pôle tourisme du Syndicat à Auphelle 87470 Peyrat le Château, sous la présidence de M. JUSTINIEN Rémi, Président.

Monsieur Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

Membres Titulaires présents avec vote : M. BUYS Anthony (1voix), M. DARBON Alain (5 voix), Mme DEFEMME Catherine (3 voix), M. DELEFOSSE Laurent (1 voix), M. DENIZOU Jean Pierre (1voix), Mme DUBOIS Barbara (1 Voix), M. DURRIEU Michel (5 voix), M.

FERRAND Marc (1 voix), M. JUSTINIEN Rémi (5 voix), M. LAFRIQUE Philippe (5 voix), Mme LAPORTE Martine (1 voix), Mme MICHON Marie-Hélène (5 voix), Mme NICOUX Renée (3 voix), M. ROUGIER Serge (1 voix), Mme SIMONET Valérie (3 voix), M. SIMONS Benjamin (1 voix)

Membres suppléants présents avec vote : Mme DALLIERE ROZENFELD Lolita (1 voix)

Membres suppléants présents sans vote : Mme MAZAUD WITTMANN Marie France, M. VERLINDEN Denis

Membres excusés : M. PAGES Jean Louis (5 voix) donne pouvoir à M. JUSTINIEN Rémi, M. DUMONT ST PRIEST Hubert (1 voix) représenté, M. LULEK Michel (1 voix) donne pouvoir à M. SIMONS Benjamin,

Membres absents : M. GUERIN Guillaume (5 voix), Mme LATUS Marion (5 voix), M. LEGER Jean-Luc (3 voix),

Délibération CS.45-26 : Budget supplémentaire 2026 du budget annexe ASSAINISSEMENT

Au vu de la délibération CS.38-26 du 18 juin 2026 statuant sur les résultats 2025 du budget annexe assainissement,

Au vu des modifications suivantes présentées en comité syndical et résumées comme suit :

Equilibre réel et strict du budget assainissement : L'utilisation de crédits relais posent régulièrement des soucis dans le calcul des ressources propres pouvant financer le remboursement du capital, en effet, les emprunt relais sont liés à des subventions obtenues (à l'origine des emprunts) or ces dernières ne sont pas prises en compte dans le calcul des ressources propres. Ainsi, afin de répondre au contrôle budgétaire de la préfecture, les écritures suivantes sont proposées au vote :

Les équilibres recherchés seraient obtenus avec les modifications suivantes en investissement:

- 1 332 631 € de la dépense du compte 1641 (crédit relais)
- 1 332 631 € de la recette du compte 13111 (subvention à l'origine du crédit relais)
- 809 427.23 de la recette du compte 13111 également (équilibre strict)

changement du compte 274 par le 1641 en recette d'investissement pour l'avance du budget principal

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à 49 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- de voter le budget supplémentaire en intégrant les résultats 2025 et les modifications présentées ci-dessus, selon les montants totaux suivants

Budget assainissement,

Section de fonctionnement : dépenses totales = recettes totales = 383 552.11 €

Section investissement : dépenses totales = recettes totales = 3 365 869.00 €

Fait à Beaumont du Lac,

Le 22/06/2026

Monsieur Le Président Rémi JUSTINIEN

